



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 avril 2010
D -20100210

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/04/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 26 avril Deux mil dix, à quinze heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, Mme Anne WALRYCK, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*présent jusqu'à 15 h 35*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (*présente à partir de 16 h 25*), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Fabien ROBERT, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean-François BERTHOU, M. Guy ACCOCEBERRY, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Pierre HURMIC,

Programme d'Intérêt Général. Subventions de la ville aux propriétaires bailleurs. Autorisation. Décision.

Mme Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 25 mai 2007, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé de mettre en place un Programme d'Intérêt Général lutte contre le mal logement et promotion des loyers maîtrisés et de l'habitat durable au sein du parc privé (PIG) pour les années 2008 à 2010 sur l'ensemble du territoire communautaire, exceptés les périmètres couverts par les dispositifs d'accompagnement territoriaux spécifiques.

Par délibérations du 15 juillet 2008 et du 27 avril 2009, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Communauté Urbaine de Bordeaux une Convention pour la mise en place du PIG.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires bailleurs sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville à :

1/ SCI LA FONTAINE, propriétaire de l'immeuble sis 21, rue Paul Camelle à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 5 logements et la création d'un logement supplémentaire, 5 en loyer conventionné (4T2 -1T3) et un en loyer intermédiaire. Trois logements sont vacants.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004364.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 581 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 290 € + 4 801 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,581 \text{ €} \times 10\% = 3\,458 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 869 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16 435 € + 4 564 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,869 \text{ €} \times 10\% = 3\,287 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 492 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 746 € + 5 976 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,492 \text{ €} \times 10\% = 3\,549 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 4 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 35 512 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 756 € + 5 976 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $35\,512 \text{ €} \times 10\% = 3\,551 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 5 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 869 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16 435 € + 4 564 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,869 \text{ €} \times 10\% = 3\,287 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI LA FONTAINE une participation d'un montant de 24 382 € pour la Ville de Bordeaux

2/ Mme Danièle DUFAU, propriétaire de l'immeuble sis 26, rue de la Jalle à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T3 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004328.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 230 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 35 861 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $51\,230 \text{ €} \times 10\% = 5\,123 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Danièle DUFAU une participation d'un montant de 5 123 € pour la Ville de Bordeaux

3/ M. Roger DEHAUX, propriétaire de l'immeuble sis 9, rue Maucoudinat à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble de 4 logements en 3 logements de type 3 dont 2 vacants, en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004077.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 653 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 327 € + 2 346 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,653 \text{ €} \times 10\% = 4\,665 \text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 653 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 327 € + 2 346 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,653 \text{ €} \times 10\% = 4\,665 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 653 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 327 € + 2 346 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,653 \text{ €} \times 10\% = 4\,665 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Roger DEHAUX une participation d'un montant de 15 495 € pour la Ville de Bordeaux

4/ M. Mme Henri BERLAN, propriétaire de l'immeuble sis 54, rue Gravelotte à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type T3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004078.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 43 940 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 970 € + 495 € de saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $43\,940 \text{ €} \times 10\% = 4\,394 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Henri BERLAN une participation d'un montant de 4 394 € pour la Ville de Bordeaux

5/ Indivision BABEAU / ST ETIENNE, propriétaire de l'immeuble sis 57, rue Barreyre à Bordeaux.

Cette opération consiste en la restructuration de l'immeuble de 6 logements dont 2 (1T1-1T3) en loyer conventionné et création de 7 parkings.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004080.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 30 066 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 15 033 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $30\,066 \text{ €} \times 10\% = 3\,007 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 64 064 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 32 032 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $64\,064 \text{ €} \times 10\% = 6\,406 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision BABEAU / ST ETIENNE une participation d'un montant de 11 413 € pour la Ville de Bordeaux

6/ Immeuble 8, rue Permentade

Cet immeuble a fait l'objet d'une réhabilitation complète de l'immeuble dont un garage, 2 locaux communs et 3 logements.

6.1 – SCI PHOENIX, copropriétaire de l'immeuble 8,rue Permentade à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer PST

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004072.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 479 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 859 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,479\text{ €} \times 10\% = 4\,648\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI PHOENIX une participation d'un montant de 5 648 € pour la Ville de Bordeaux

6.2 – M. Yves JACQUES, copropriétaire de l'immeuble 8, rue Permentade à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer conventionné

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004074.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 46 479 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 23 240 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $46\,479\text{ €} \times 10\% = 4\,648\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Yves JACQUES une participation d'un montant de 5 648 € pour la Ville de Bordeaux

6.3 – Mme Danièle PALLARD, copropriétaire de l'immeuble 8,rue Permentade à Bordeaux pour un logement de type 2 en loyer PST

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004076.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 486 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 614 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,486\text{ €} \times 10\% = 3\,949\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Danièle PALLARD une participation d'un montant de 4 949 € pour la Ville de Bordeaux

7/ M. Mme WOJCIK Antoine, propriétaire de l'immeuble sis 36bis, rue Babin à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004079.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 75 646 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 37 823 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $75\,646 \text{ €} \times 10\% = 7\,565 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme WOJCIK Antoine une participation d'un montant de 8 565 € pour la Ville de Bordeaux

8/ SCI CRANSAC 33, propriétaire de l'immeuble sis 5, rue des 3 Conils à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble de 6 logements dont 1 en loyer conventionné, 1 en PST et 4 en loyer intermédiaire.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1^{er} septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004188.

Logement 1 (loyer conventionné) de type 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 142 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 571 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,142 \text{ €} \times 10\% = 3\,914 \text{ €}$
- Prime sortie de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 3 (loyer PST) de type 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 692 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 019 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,692 \text{ €} \times 10\% = 3\,869 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI CRANSAC 33 une participation d'un montant de 10 533 € pour la Ville de Bordeaux

9/ SCI FLY IMMO, propriétaire de l'immeuble sis 61, crs Xavier Arnoz à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 1bis en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004079.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 27 328 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 664 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $27\,328\text{ €} \times 10\% = 2\,733\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI FLY IMMO une participation d'un montant de 2 733 € pour la Ville de Bordeaux

10/ Immeuble 16, rue St James

Cet immeuble a fait l'objet d'une restructuration de l'immeuble en 5 logements dont 1 en loyer conventionné et 1 en PST.

10-1 – M. Mme Claude EL KOURY, copropriétaire de l'immeuble sis 16, rue St James à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer PST

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004238.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 234 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 38 425 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $51\,234\text{ €} \times 10\% = 5\,123\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Claude EL KOURY une participation d'un montant de 6 123 € pour la Ville de Bordeaux

10.2 – SCI DES ISELLES, copropriétaire de l'immeuble 16, rue St James à Bordeaux pour un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004237.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 48 710 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 355 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $48\,710\text{ €} \times 10\% = 4\,871\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI DES ISELLES une participation d'un montant de 5 871 € pour la Ville de Bordeaux

11/ M. J.Pierre LACOSTE, propriétaire de l'immeuble sis 14, rue St Nicolas à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements en loyer conventionné (1T2-1T3).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004194.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 21 627 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 10 814 € + 1 746 €
pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $21\,627\text{ €} \times 10\% = 2\,163\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 36 926 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 463 € + 2 981 €
pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $36\,926\text{ €} \times 10\% = 3\,693\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. J.Pierre LACOSTE une participation d'un montant de 7 856 € pour la Ville de Bordeaux

– M. Mme Laurent DUPUY, propriétaire de l'immeuble sis 66, rue du Pas St Georges à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 21 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004401.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 32 035 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 24 026 € + 3 000 € de sortie de vacance

- Aide de la Ville au propriétaire : $32\,035 \text{ €} \times 10\% = 3\,203 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Laurent DUPUY une participation d'un montant de 3 953 € pour la Ville de Bordeaux

13/ SCI AMAYA, propriétaire de l'immeuble sis 51, rue du Hâ à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 6 logements dont 4 en loyer conventionné et 1 en PST (3T2-1T3-1T4). Trois logements sont vacants.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 10 novembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004250.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 153 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 577 € + 6 031 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,153 \text{ €} \times 10\% = 4\,515 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 223 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 612 € + 6 031 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,223 \text{ €} \times 10\% = 4\,522 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 4 (PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 503 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 34 127 € + 6 031 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance+ 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,503 \text{ €} \times 10\% = 4\,550 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 5 (conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 36 123 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 061 € + 6 031 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $36\,123\text{ €} \times 10\% = 3\,612\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 92 197 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 46 098 € + 6 031 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $92\,197\text{ €} \times 10\% = 9\,220\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI AMAYA une participation d'un montant de 32 919 € pour la Ville de Bordeaux

14/ M. J.Pierre FRANC, propriétaire de l'immeuble sis 103, cours Edouard Vaillant à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements en loyer conventionné (1T2-1T3).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004369.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 472 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 17 236 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,472\text{ €} \times 10\% = 3\,447\text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 42 157 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 21 078 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $42\,157\text{ €} \times 10\% = 4\,216\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. J.Pierre FRANC une participation d'un montant de 7 663 € pour la Ville de Bordeaux

15/ M. Guy MBOKO, propriétaire de l'immeuble sis 7, place Pierre Jacques Dormoy à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements vacants de type 3 en loyer conventionné

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004388.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 38 260 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 130 € + 5 099 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $38\,260 \text{ €} \times 10\% = 3\,826 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 45 077 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 22 538 € + 5 993 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $45\,077 \text{ €} \times 10\% = 4\,508 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Guy MBOKO une participation d'un montant de 11 834 € pour la Ville de Bordeaux

16/ M. J.Pierre TOUYAGA, propriétaire de l'immeuble sis 113, rue Belleville à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison vacante de type 6 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004363.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 97 500 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 48 750 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $97\,500 \text{ €} \times 10\% = 9\,750 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. J.Pierre TOUYAGA une participation d'un montant de 11 500 € pour la Ville de Bordeaux

17/ Mme Yvette LANAU, propriétaire de l'immeuble sis 22, rue des Gants à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004367.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 29 737 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 14 868 € + 3 121 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $29\,737 \text{ €} \times 10\% = 2\,974 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Yvette LANAU une participation d'un montant de 3 974 € pour la Ville de Bordeaux

18/ SCI CHIMATE, propriétaire de l'immeuble sis 6/8, rue Constantin à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 2 logements (1T3-1T2).

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 21 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004404.

Logement 1 (PST) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 59 944 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 44 958 € + 3 473 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $59\,944 \text{ €} \times 10\% = 5\,994 \text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

Logement 2 (conventionné) :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 26 528 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 13 264 € + 3 473 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $26\,528 \text{ €} \times 10\% = 2\,653 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à SCI CHIMATE une participation d'un montant de 9 647 € pour la Ville de Bordeaux

19/ M. Mme Claude DUCAMP, propriétaires de l'immeuble sis 27, rue Teulère à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004367.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 33 612 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 16 806 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $33\,612\text{ €} \times 10\% = 3\,361\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Claude DUCAMP une participation d'un montant de 4 361 € pour la Ville de Bordeaux

20/ M. Patrick THOUVEREZ, propriétaire de l'immeuble sis 23/24, quai Richelieu/2, rue Porte Caillau à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 2 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 3 novembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004375.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 34 708 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 26 031 € + 3 000 € pour saturnisme + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $34\,708\text{ €} \times 10\% = 3\,471\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Patrick THOUVEREZ une participation d'un montant de 4 471 € pour la Ville de Bordeaux

21/ Société Foncière d'HABITAT et HUMANISME, propriétaire de l'immeuble sis 28, rue des Allamandiers à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation de 3 logements de type 1 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004384.

Logement 1 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 4 017 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 2 008 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $4\,017\text{ €} \times 10\% = 402\text{ €}$

Logement 2 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 3 320 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 1 660 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $3\,320\text{ €} \times 10\% = 332\text{ €}$

Logement 3 :

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 3 320 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 1 660 €

- Aide de la Ville au propriétaire : $3\,320\text{ €} \times 10\% = 332\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la Société Foncière d'HABITAT et HUMANISME une participation d'un montant de 1 066 € pour la Ville de Bordeaux

22/ M. Mme Michel GOURRINAT, copropriétaires de l'immeuble sis 86, rue Porte Dijeaux à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 29 septembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004378.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 57 351 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 28 675 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $57\,351\text{ €} \times 10\% = 5\,735\text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Mme Michel GOURRINAT une participation d'un montant de 5 735 € pour la Ville de Bordeaux

23/ M. Edouard RAVIOT DE ST ANTHOST, propriétaire de l'immeuble sis 20, place des Martyrs de la Résistance à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004389.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 51 487 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 25 743 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $51\,487\text{ €} \times 10\% = 5\,149\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Edouard RAVIOT DE ST ANTHOST une participation d'un montant de 6 149 € pour la Ville de Bordeaux

24/ Maximilienne DOMME, propriétaire de l'immeuble sis 65, rue de Blanqui à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'une maison de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 21 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004415.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 58 455 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 29 227 € + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $58\,455\text{ €} \times 10\% = 5\,845\text{ €}$
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à Mme Maximilienne DOMME une participation d'un montant de 6 845 € pour la Ville de Bordeaux

25/ Philippe DUBOIS, propriétaire de l'immeuble sis 14, rue Renière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 1 en loyer PST.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004379.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 24 984 €
Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 18 738 € + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $24\,984\text{ €} \times 10\% = 2\,498\text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

Accorder à M. Philippe DUBOIS une participation d'un montant de 4 248 € pour la Ville de Bordeaux

26/ Indivision BOUFFARD, propriétaire de l'immeuble sis 11, rue Judaïque à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation d'un logement vacant de type 4 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 1er décembre 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 15 décembre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033004385.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 84 531 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 42 265 € + 6 213 € pour saturnisme + 3 000 € de sortie de vacance + 2 000 € d'écoprime

- Aide de la Ville au propriétaire : $84\,531 \text{ €} \times 10\% = 8\,453 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €
- Prime développement durable : 1 000 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à l'Indivision BOUFFARD une participation d'un montant de 10 203 € pour la Ville de Bordeaux.

27/ M. Yannick MONACO, propriétaire de l'immeuble sis 10, rue Renière à Bordeaux.

Cette opération consiste en la réhabilitation complète de l'immeuble composé de 3 logements dont un de type 3 en loyer conventionné.

Ce dossier a reçu un avis favorable du Comité Technique du 27 janvier 2009.

Il a été présenté lors de la Commission départementale de l'ANAH le 6 octobre 2009 et a fait l'objet de la décision de subvention suivante sous le n° 033003929.

Montant des dépenses subventionnées plafonnées : 39 196 €

Décision de subvention de l'ANAH d'un montant de 19 598 € + 3 000 € de sortie de vacance

- Aide de la Ville au propriétaire : $39\,196 \text{ €} \times 10\% = 3\,920 \text{ €}$
- Prime de vacance : 750 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Yannick MONACO une participation d'un montant de 4 670 € pour la Ville de Bordeaux.

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu de la décision de versement total de la subvention de l'ANAH.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 avril 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Elizabeth TOUTON
Adjoint au Maire

